



Rencontres Régionales
du **Réemploi** et du **Recyclage**
dans le bâtiment

Lille 14 Novembre 2023

LE RELAIS

Collecte & Tri de Vêtements - Transformation Industrielle – Isolant Bâtiment



EXPORT



dont les Relais Africains

LE RELAIS

La Filière du Réemploi et du Recyclage avec la création d'emplois non délocalisables

LA COLLECTE PAR LE RELAIS

National :

Collecte : **152 000 T de vêtements avec 28 Centres** :
2 186 salariés en France et 648 salariés à l'étranger sur 4 pays (Burkina, Sénégal, Madagascar, Portugal)

Le Relais, c'est 12 % de croissance par an depuis 5 ans.

Les TLC :

- 61 % réemployées : 92 720 T (55% Export et 6 % en Boutique)
- 36 % recyclées : 54 720 T (26 % en Mat. Prem dont Métisse 1 % avec possibilité de monter à 3 %, et 10 % en chiffons)
- 3 % en CSR : 4 560 T



Hauts-de-France :

Collecte : 21 823 802 T de vêtements avec 6 Centres : **902 salariés en Région**

(Bruay la Buissonnière, Cambrai, Ploisy, L'Etoile et les partenaires)



Pour Aider la Filière du Réemploi et du Recyclage avec des acteurs, des Organismes et de Lois



Les entrepreneurs du recyclage au cœur de l'économie circulaire.

Re_fashion

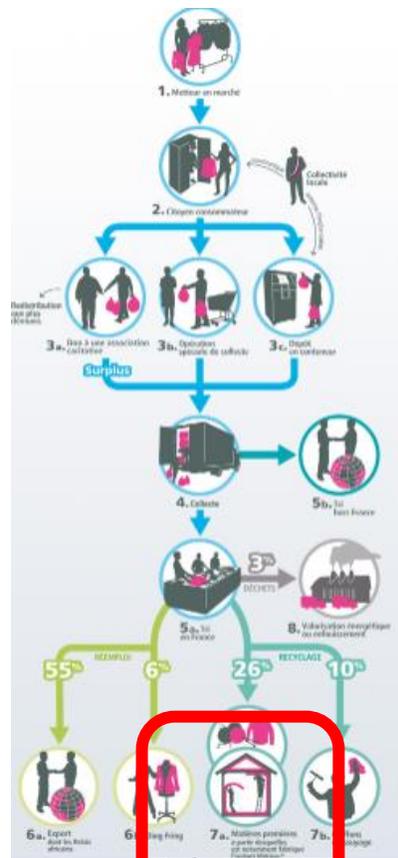
La réglementation de la filière REP des déchets textiles ("TLC")

<https://www.ecologie.gouv.fr/produits-textiles-tlc>

Loi AGECE



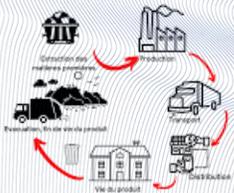
La loi AGECE a mis en place le REP Bâtiment pour les PMCB visant ainsi à accélérer la transition écologique et à favoriser l'économie circulaire dans le secteur du BTP.



LE RELAIS

Aujourd'hui, la Filière du Réemploi et du Recyclage dans le Bâtiment se positionne, des organismes et des lois sont créés mais ...
... force de constater que le serpent se mord la queue :

Filière sans REP



Les **Fabricants d'Eco-Matériaux cagnottent** à l'Eco-Contribution auprès de leurs Eco-organismes :
mais ils leur restent d'énormes besoins pour avancer dans la Valorisation et ont peu ou pas de soutien :

En Financements :

- ✓ **R&D** / Valorisation : Matière, énergétique, réemploi, ... pour obtenir des prérequis en labo
- ✓ **Essais** grandeurs réels de re-use ou d'incorporation dans un nouveau process, de collecte des déchets triés, leur acheminement, leur prétraitement pour les rendre utilisables par les exutoires,

En Communication et Orientation par les Eco-Organismes qui par faute de filières existantes n'ont pas de sites de valorisation matière et n'ont que l'enfouissement car pas de prise en compte des produits biosourcés autre que le bois massif ce qui condamne le producteur de déchets (entreprise et artisan) à payer la prise en charge et l'élimination des autres biosourcés => **! Désaffectation pour les biosourcés chez les Professionnels**

Filière avec REP



Ce qui a pour conséquences :

- => un Module D* quasi incomplet dans les FDES faute de retour de filières de valorisation et de traitements.
- => ralentissement de la dynamique d'utilisation dans la construction des matériaux biosourcés qui ont de nombreuses réponses aux attentes immédiates de la Construction (E+, C-, Confort d'Eté, Qualité de Vie, ...)

*Le D c'est la Cinquième phase : « **Bénéfices et charges au-delà des frontières du système** ». Obligatoire pour la plupart des FDES mais pas toujours documentée faute d'existence de données issues de filières absentes.

Le D permet « **reconnaître la conception pour la réutilisation, le recyclage et la récupération** » des produits de construction, en comptant les impacts évités par la production de nouvelles matières ou d'énergie qui seront utilisées pour d'autres produits ou d'autres processus. Et ce, en dehors des frontières du système tel que défini dans l'analyse de cycle de vie.

Le module D valorise le produit étudié, car celui-ci fournit à de nouveaux systèmes des ressources et matières premières secondaires.



Et pourtant de l'Expérience est présente chez les Biosourcés

- Réintégration en continue des lisières de nappe et erreurs de production dans le process de fabrication
- Process de valorisation en énergie via des CSR avec les poussières, plasturgie, ...
- D'autres existants comme la réutilisation en routier, ...

Des Pistes aussi :

- Process de recyclage en matériaux neufs
- Process de recyclage en compost
- Process de recyclage en carburant liquide ou gaz
- Process de séparation des composants pour isoler les fibres végétales

Pour Assurer :

- Valorisation de la matière et/ou du carbone biogénique contenu dans les déchets :
 - en matière première nouvelle
 - en biomasse
 - ou en énergie en fonction des exutoires qui sont ou seront présents
 - ...

Comme pour toute filière de recyclage, la limite est le coût de collecte de ces déchets par rapport aux coûts de matière première vierge.

Ainsi qu'une législation qui se met en route ... prête à accompagner et multiplier les volumes de matériaux

Le Législatif pour le marché du biosourcé reste à renforcer mais des lois apparaissent :

- ❑ **Label Produit Biosourcé pour les bâtiments** mais **uniquement pour les marché neufs** avec arrêté du **19/12/2012** fixant les Kg/m² de mat. biosourcé – **à quand un label pour la rénovation ?**
- ❑ **Article L228-4** du **25/08/21** dont la **version modifiée du 25/08/21 au 12/03/2023** cité au Chapitre VIII qui fixe **un minimum de 25 % en biosourcé ou bas carbone** pour les **chantiers de rénovations et constructions dans la commande publique à compter du 1er janvier 2030 en remplacement du 1^{er} janvier 2028.**

Peut-on espérer encore plus comme ...

Une TVA réduite appliquée au Produits biosourcés. Certains architectes l'ont proposé pour la construction ... et pourquoi pas pour la Négoce Grand Public en GSB et Magasins Spécialisés si une Force de Conseil à la mise en œuvre est présente sur place.

LE RELAIS

Stéphane Bailly
03.21.69.40.77
techniquemetisse@lerelais.org

Merci